

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juillet 2014

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 3 DDC 14.6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014
(accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Tarifs 2014-2015
Animation du Patrimoine**

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs du service animation du patrimoine pour permettre à un maximum de scolaires et d'enseignants de pouvoir bénéficier des activités proposées. Il est à noter que les tarifs avaient été augmentés à la rentrée 2012 de 6% en raison de la refonte totale des outils pédagogiques.

Tarifs groupes et scolaires – visites du patrimoine :

		2013-2014	2014-2015
Visite de la ville Groupes et scolaires	Comités de jumelage de Quimper	gratuité	gratuité
Visite de la ville ou Atelier du patrimoine	Centres de loisirs de Quimper Communauté	gratuité	gratuité
Visite groupes et scolaires	Quimper Communauté	50 €	50 €
Visite sensorielle	Quimper Communauté	65€	65€
Visite groupes et scolaires	Hors Quimper Communauté	65 €	65 €
Visite sensorielle	Hors Quimper Communauté	80 €	80 €
Forfait 3 visites	Quimper Communauté	100 €	100 €
- avec visite sensorielle	Quimper Communauté	115 €	115 €
Forfait 3 visites	Hors Quimper Communauté	130 €	130 €
- avec visite sensorielle	Hors Quimper Communauté	145 €	145 €
Visites couplées		50 €	50 €
Visites groupe sur mesure	Quimper Communauté	75 €	75 €
Visites groupe sur mesure	Hors Quimper Communauté	85 €	85 €

Autres prestations :

		2013-2014	2014-2015
Ateliers du patrimoine pour enfant – tarif individuel (proposés hors dispositif « Atout Sport »)		4 €	4 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs 2014-2015 de l'Animation du Patrimoine, tels que détaillés ci-dessus.

L'ensemble des tarifs sera valable du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.

Le maire,

Ludovic JOLIVET